



COMITÉ SKI MONT-BLANC

2 bis, rue Paul Guiton - 74000 ANNECY
☎ 04 50 23 30 88 Fax: 04 50 27 72 33
info@ski74.fr – www.ski74.fr

Anncy le 22 novembre 2018

LE BUREAU TECHNIQUE REGIONAL : BTR

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES DTF

Au vu des dérives constatées depuis plusieurs saisons je souhaite rappeler quelques règles à respecter afin d'être conforme à la réglementation nécessaire à l'homologation des courses FFS.

En effet nous rencontrons toujours plus de soucis avec les homologations de courses, c'est pourquoi je tiens à attirer votre attention sur les devoirs que chaque DT doit observer lors d'une compétition.

Il en va de la responsabilité de chaque DT, laquelle pourrait être engagée en cas de faute ou de négligence ou de manquement grave.

A savoir :

- Le DT doit avoir en possession une radio afin de communiquer avec le jury.
- Vérifier que la piste utilisée soit bien homologuée et que les filets, notamment dans l'aire d'arrivée soient conformes aux recommandations de sécurité.
- Les dénivelés doivent être conformes à la catégorie d'âge.
- Le jury doit être constitué avec toutes les personnes obligatoires.
- Vérifier que les coureurs ont tous une licence valide.
- En cas d'accident même mineur, un rapport doit être rédigé et adressé au BTR (obligatoire) et au COMITE DE SKI info@ski74.fr

Vous retrouvez toutes ces directives sur le site de la FFS :

<https://www1.ffs.fr/course/telecharge/documents/alpin/FFS-ALPIN-Aide-memoire-DTF.pdf>

Merci à chacun de bien vouloir appliquer ces directives pour que la sécurité soit une priorité sur les courses.

Le président du BTR
Maurice Bastien